



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

palais des Tuileries

Question écrite n° 11468

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la culture et de la communication s'il envisage de s'associer à l'action de l'Académie du Second Empire tendant à la reconstruction du palais des Tuileries, incendié en 1871, puis rasé en 1881, sur l'emplacement de l'actuel jardin des Tuileries.

Texte de la réponse

Lors de la guerre franco-allemande de 1870-1871, et particulièrement de la Semaine sanglante, qui vit la chute de la commune de Paris, plusieurs grands édifices publics de Paris ou de ses environs, comptant parmi les éléments les plus prestigieux de l'architecture française, furent incendiés. Le Palais Royal, le siège de la Cour des comptes et l'Hôtel de Ville de Paris furent rapidement reconstruits. Le Château Vieux de Meudon fut partiellement conservé et sauvé par sa transformation en observatoire, sous l'impulsion de l'astronome Jules Janssen ; mais les palais de Saint-Cloud et des Tuileries, dont le gros oeuvre avait pourtant été assez bien conservé, et dont une restauration restait possible (plusieurs projets furent d'ailleurs proposés, comme l'installation d'un « palais de cristal » ou d'un « musée des ruines » dans les vestiges du palais de Saint-Cloud), furent finalement complètement rasés, pour des raisons tenant sans doute tant au coût de la restauration qu'au contexte politique de l'époque, et à la volonté de la jeune IIIe République de se démarquer des régimes précédents, en mettant à bas les symboles du pouvoir impérial. La disparition du palais des Tuileries anéantissait ainsi, quelques années seulement après son accomplissement par Napoléon III, le « grand dessein » d'unir les deux palais, entamé par Henri IV avec la construction de la Grande Galerie. S'il est aujourd'hui permis de regretter ces incendies et ces démolitions, qui ont privé la France de deux éléments parmi les plus précieux de son patrimoine historique et architectural, la question de la reconstruction du palais des Tuileries n'est pas sans poser des problèmes déontologiques de première importance. Convient-il, en rétablissant le palais dans ses dispositions d'origine, de « gommer » la trace de ces événements tragiques, qui comptent parmi les plus importants de notre histoire nationale ? Ce « nouveau » palais ne viendrait-il pas, tout en rétablissant la cohérence de l'ensemble Louvre-Tuileries, « barrer » la grande perspective unissant aujourd'hui le palais du Louvre, l'obélisque de Louqsor, l'Arc de triomphe de l'Etoile et la Grande Arche de La Défense ? Comment, enfin, analyser une telle restitution, au regard de la charte de Venise, et comment qualifier cette copie d'une oeuvre essentielle, à jamais disparue dans son authenticité ? Au nombre de ces monuments conservés figurent notamment d'importants vestiges du palais des Tuileries, réservés par l'Etat lors de la démolition du palais et de la vente de ses matériaux, pour conserver la trace du monument érigé par Philibert Delorme et Louis Le Vau. Ainsi, en 1884, deux arcades du rez-de-chaussée du palais, représentatives, l'une du style « français » de Delorme, l'autre du style antiquisant de Jean Bullant, son successeur dans le chantier des Tuileries, furent remontées au pied de la terrasse du Jeu de paume. Dans le cadre de la restructuration du jardin, et compte tenu de leur mauvais état, ces arcades furent démontées en 1993, et les pierres stockées au pied de la terrasse du Bord-de-l'Eau. L'extrême intérêt de ces vestiges du palais a amené le ministère de la culture et de la communication à commander à l'architecte en chef des monuments historiques en charge du palais du Louvre une étude préalable à la restauration et au remontage de ces arcades, qui ne peuvent toutefois plus être

conservées à l'air libre, compte tenu de leur fragilité. Cette opération (qui fait suite à l'installation, dans les galeries du Carrousel, d'éléments de la statuaire ornementale de l'édifice), comme le repérage et la restauration d'autres éléments du palais disparu, semblent devoir être envisagés en priorité, s'agissant d'authentiques vestiges de l'un des plus prestigieux palais de la Renaissance en France.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11468

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2003, page 654

Réponse publiée le : 24 mars 2003, page 2230